

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD  
RÉUNION RESTREINTE  
4 MARS 2019**

**Devenir de la Résidence pour Personnes Agées Pressensé (RPA)**

Madame Line HENARD, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), indique que les résidents de la RPA Pressensé vont partir prochainement dans leurs nouveaux logements de Bel Air. En parallèle, le foyer maternel de la rue de la Vieille Tour recherche des locaux pour accueillir ses résidents durant les travaux de réhabilitation de l'équipement.

Il a été décidé de transformer le rez-de-chaussée de la RPA Pressensé en crèche de 28 places. La crèche sera opérationnelle le 28 août et les 30 logements de la Résidence Pressensé seront occupés par des mères seules. Une convention va être établie entre Logévie et le CDEF pour officialiser la procédure.

Madame RIEU, résidente de la RPA Pressensé ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de maintenir des personnes âgées dans ce bâtiment alors que l'on peut y réaliser une crèche et des logements. Madame RIEU refuse de quitter les lieux et utilisera les moyens juridiques à sa disposition pour empêcher tout départ.

Monsieur GOYER, Président du Conseil Communal Centre et Vice-Président du CCAS, tient à préciser que la Résidence Pressensé n'est pas un établissement hospitalier mais médico-social. Il détient de fait un agrément médico-social.

D'un point de vue urbanistique, il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP), ce qui impose des obligations à ses exploitants. Or actuellement, ces obligations ne sont pas respectées notamment en ce qui concerne l'évacuation incendie.

Logévie qui gère Pressensé et Bel Air ne peut pas réhabiliter les deux structures et a proposé de réaménager et d'agrandir la Résidence Bel Air afin d'accueillir l'ensemble de ses locataires.

Pourquoi est-il possible d'accueillir une crèche et le foyer du CDEF dans les logements et de ne pas maintenir les locataires de l'EHPA ?

Dans cette configuration, le bâtiment n'est plus considéré comme un ERP mais comme un immeuble de logement social. L'occupation du bâtiment par le CDEF n'est envisagé que pour 15 ou 16 mois. Il sera étudié ensuite le devenir du bâtiment.

Les locataires qui ne veulent pas partir de la Résidence Pressensé peuvent rester.

**Présentation des perspectives du Forum Social**

Le 5 février dernier, la Ville de Talence a organisé une rencontre regroupant tous les professionnels du social à l'IRTS. Des thèmes ont été abordés au cours de cette manifestation et des actions vont découler de ces réflexions. Il en est ressorti notamment

la nécessité d'associer les instances participatives de la commune à la mise en place de projets dont les Conseils Communaux plus particulièrement.

### **Point sur l'atelier d'urbanisme Felhmann / Place Aristide Briand**

L'atelier poursuit ses activités. La prochaine réunion aura lieu le 9 mars prochain.

### **Questions diverses**

- Devenir d'une parcelle sise 5/7 rue Beaulieu : ce sujet porté par la Métropole fera l'objet d'une réunion publique à la Baraque le 13 mars 2019 à laquelle les Conseillers Communaux sont invités à participer.

- Concertation sur les transports en commun : deux réunions publiques seront organisées sur la Ville :

\* Jeudi 14 mars : création d'une nouvelle ligne TCHNS CHU Pellegrin – Thouars Gradignan. Liens ci-après :

- <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/deplacements/un-transport-en-commun-tchns-vers-thouars-talence-et-malartic-gradignan> : dossier de concertation

- <https://participation.bordeaux-metropole.fr/> : registre d'enquête publique

\* Mercredi 27 mars : extension de la ligne B du tramway pour améliorer la desserte du campus universitaire Pessac Talence jusqu'au centre ville de Gradignan. Liens ci-après :

- <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/deplacements/extention-du-tram-b-vers-le-centre-ville-de-gradignan> : dossier de concertation

- <https://participation.bordeaux-metropole.fr/> : registre d'enquête publique

- Parcelle angle rue Roustaing / Sainte Marie : La Métropole n'a toujours pas racheté cette parcelle à la Résidence. Il sera plus difficile d'aménager cet espace que celui de la rue Fernand Izer en raison de la présence d'une multitude de réseaux dans son sous-sol. Il mérite néanmoins d'être aménagé dans l'avenir.

- Validation des emplacements des radars pédagogiques.

